



BULLETIN D'ADHESION

MOBILE MARKETING ASSOCIATION FRANCE

2021

Mobile Marketing Association France

Siège social : 149 avenue du Maine

75014 Paris

Julie.poilleux@mmaf.fr

tel : 06 58 02 42 46

CONDITIONS D'ADHESION

L'adhésion à la Mobile Marketing Association France est ouverte à toutes les entreprises ou personnes individuelles intéressées par le développement du marketing mobile. Toute demande d'adhésion est soumise à l'acceptation préalable du Conseil d'Administration.

MONTANT DE LA COTISATION

Devenir membre

La participation à la Mobile Marketing Association France est soumise au règlement d'une cotisation annuelle :

- Cotisation « Entreprise avec CA de plus de 100 M€ » : 5 000 €/an
- Cotisation « Entreprise » : 3 500 €/an
- Cotisation « Premium » : à partir de 10 000 €
- Cotisation « Filiale » : 1 700 €/an
- Cotisation « Groupe » :
 - Cotisation pour la 2ème entreprise-marque 1 700 €/an
 - Cotisation pour la 3ème entreprise-marque 1 400 €/an
 - Cotisation pour la 4ème entreprise-marque 1 100 €/an
 - Cotisation pour toutes les suivantes 800 €/an
- Cotisation « Start-up » : 1 100 €/an
- Cotisation « Individuel » : 550 €/an

Pour la première année, le montant de la cotisation (hors cotisation Premium) de l'année en cours est facturé prorata temporis, calculé à partir de la date d'acceptation de la candidature. Pour une adhésion à compter du 1^{er} novembre, la cotisation de l'année suivante devra être également acquittée. Pour les années suivantes la cotisation est facturée au 1^{er} janvier. L'adhésion devient définitive à réception du règlement.

La cotisation « Filiale » : si une entreprise détenue à plus de 50% par une entreprise membre de l'Association devient membre, elle bénéficiera du tarif « Filiale ». Les entreprises détenues par une entreprise membre ou actionnaire d'une entreprise membre ne sont pas membres de l'Association, quel que soit le niveau de participation.

Une remise peut être accordée pour les entreprises filiales d'une entreprise déjà adhérente et pour les entreprises-marques d'un même groupe. L'adhésion de chaque société est indépendante, seul le tarif est impacté et peut être actualisé en fonction du départ d'une des entreprises d'un même groupe.

La cotisation « Start-up » est réservée aux sociétés disposant d'un K-bis < 3 ans (année et non pas mois de création). Ce tarif annuel n'est valable que pour les

24 premiers mois. Au-delà de cette période, la cotisation « Entreprise » s'applique.

La cotisation « Individuel » est réservée à une personne physique proche de l'écosystème du marketing mobile, aux EURL et aux SASU, sans salarié et sans objectif de développement commercial. Cette adhésion ouvre des droits équivalents à ceux de l'adhésion « Entreprise » à l'exclusion de l'annonce dans la newsletter de l'Association et de la présence dans l'Annuaire des membres.

Devenir membre Premium

L'adhésion Premium permet de développer une expertise mobile approfondie au travers d'une sélection sur-mesure de crédits (voir annexe) donnant droit à des présentations privées de chiffres et de dossiers d'expertise mobile, à des publications et à l'accès à des instances.

Cette modalité de cotisation, qui débute à partir d'un choix de 5 crédits soit 10 000 € pour 12 mois, n'est pas soumise à une facturation prorata temporis.

ENGAGEMENT DES MEMBRES

Chaque membre s'engage :

- à garantir l'exactitude des réponses au présent questionnaire,
- à avoir lu, accepté et à respecter le code de déontologie de la Mobile Marketing Association France, transmis au moment de l'adhésion,
- à donner pouvoir à ses délégués désignés pour représenter et engager sa société au sein des commissions concernées,
- à payer la cotisation à la Mobile Marketing Association France dans les délais précisés dans les appels à cotisation,
- à être présent à l'Assemblée Générale annuelle ou à donner son pouvoir pour être représenté.

PRINCIPALES CONDITIONS GENERALES

L'adhésion est renouvelable chaque année par tacite reconduction, excepté pour l'adhésion Premium. Le montant de l'adhésion pourra varier en fonction d'un changement de catégorie (Entreprise, Start-up, Individuel, Groupe...).

En cas de manquement aux engagements des membres, le Conseil d'Administration pourra exclure le membre concerné. Cette exclusion n'entraînera pas la restitution de la cotisation de l'année en cours.

La résiliation pour l'année suivante doit se faire par lettre recommandée avec AR adressée au siège de l'Association avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.

La participation aux activités de la Mobile Marketing Association France est prévue pour une société. Celle-ci peut être représentée par un ou plusieurs de ses collaborateurs salariés qu'elle choisit, sauf lors d'élections ou autres restrictions prononcées par le Conseil d'Administration. L'entreprise adresse alors à la Mobile Marketing Association France leurs nom, prénom et adresse mail professionnelle pour qu'ils puissent recevoir les messages d'information et d'actualités (il appartient à l'entreprise d'informer ses collaborateurs du transfert de leurs données et de leur utilisation dans le cadre de la présente adhésion).

Les adhérents « Individuels » ne peuvent prétendre à leur représentation qu'au travers d'eux-mêmes.

Pour les besoins de votre adhésion, la Mobile Marketing Association France collecte et traite des données à caractère personnel.

Les traitements mis en œuvre permettent de gérer votre adhésion et de bénéficier des services de notre association (gestion administrative et comptable de votre adhésion, création et mise à jour d'un annuaire public des adhérents, envoi de messages d'informations et d'actualités marketing mobile, organisation d'évènements).

Les données personnelles collectées peuvent faire l'objet d'un traitement informatique (base de données adhérents) et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles sont conservées au sein de l'Union Européenne pour la durée de votre adhésion et nécessaire au respect par la Mobile Marketing Association France de ses obligations légales et contractuelles (10 ans pour les documents comptables et financiers, minimum 5 ans pour les documents relatifs au fonctionnement de l'association).

Les destinataires de vos données sont le service Adhésion de l'Association, ses prestataires et sous-traitants dans la limite des missions qui leur sont confiées (par exemple société de recouvrement) ainsi que ses partenaires pour l'organisation d'évènements.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, chaque Adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données ou de limitation du traitement. Il peut également s'opposer à certains traitements de ses données et donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Pour des traitements nécessitant son consentement, chaque Adhérent peut le retirer sans que cela ne remette en cause la légalité du traitement réalisé avant cette date. Pour exercer ses droits, il convient qu'il s'adresse à la Mobile Marketing Association France adresse postale.

Chaque Adhérent dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

1) INFORMATIONS SUR L'ADHERENT (*)

Raison sociale ou Prénom/NOM :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

URL du site internet de la société :

Activité : (cocher les cases correspondant à votre activité) :

Annonceur

Commission Commerce mobile

Commission Interfaces mobiles

Commission Messaging mobile

Commission Publicité mobile

Catégories :

Annonceur

Régie

Institut de mesure

Agence conseil

Prestataire

Opérateur mobile

Adhésion « entreprise sup 100 ME »

Adhésion « entreprise »

Adhésion « Premium Annonceur » nous consulter

Adhésion « filiale » Merci de préciser le nom de la société mère : -----

Adhésion « start-up »

Adhésion « individuel »

Adhésion « groupe » Merci de préciser le nom de l'entreprise-marque déjà membre : -----

Une société membre vous a recommandé l'Association (parrain). Si oui laquelle : -----

2) INFORMATIONS SUR LE CONTACT REPRESENTANT LA SOCIETE (*)

Contact principal :

Fonction :

E-mail :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

MODALITES DE REGLEMENT

Moyen de paiement (cochez la case correspondante) :

Chèque

Virement

NB : merci d'attendre notre facture pour déclencher votre règlement

En cas de paiement par chèque, merci d'adresser celui-ci à :

Mobile Marketing Association France
Chez Encom, 159 rue Montmartre 75002 Paris

En cas de virement, merci d'effectuer celui-ci à :

Domiciliation bancaire : PARIS Notre Dame de Lorette
BANQUE : 30003 GUICHET : 03760 NUMERO DE COMPTE : 00050683775 CLE RIB : 58
IBAN : FR76 3000 3037 6000 0506 8377 558

Contact facturation (si différent du contact principal) :

Adresse de facturation :

Ville :

Code postal :

** Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent auprès de la Mobile Marketing Association France, responsable du fichier adhérents / prospection.*

Pour être valide, le bulletin d'adhésion doit être complété, signé, paraphé et marqué par le tampon de la société. La case mentionnant l'acceptation du Code de Déontologie doit être cochée. Pour les cotisations start-up, filiale et groupe, le bulletin d'adhésion doit être accompagné d'un extrait de K-bis de moins de trois mois.

L'adhésion sera effective après :

- Validation par le Conseil d'Administration.
- Règlement de la cotisation pour l'année en cours.

« Je reconnais avoir pris connaissance du [Code de Déontologie](#) de la Mobile Marketing Association France et je m'engage à le respecter. »

Fait à _____

le _____

*Cachet de la société et SIGNATURE avec NOM, Prénom et Qualité de la personne pouvant engager la société
(Accompagnée de la mention « lu et approuvé ».)*